

WILDLIFE ACT

**CONSOLIDATION OF WILDLIFE
SANCTUARIES REGULATIONS**

R.R.N.W.T. 1990, c. W-20

AS AMENDED BY

R-109-98 (CIF 98/08/01)

LOI SUR LA FAUNE

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE
DU RÈGLEMENT SUR LES
REFUGES FAUNIQUES**

R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-20

MODIFIÉ PAR

R-109-98 (EEV 1998-08-01)

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette* (for regulations made before April 1, 1999) and Part II of the *Nunavut Gazette* (for regulations made on or after April 1, 1999).

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* (dans le cas des règlements pris avant le 1^{er} avril 1999) et de la Partie II de la *Gazette du Nunavut* (dans le cas des règlements pris depuis le 1^{er} avril 1999) ont force de loi.

WILDLIFE ACT

**WILDLIFE SANCTUARIES
REGULATIONS**

1. The wildlife sanctuaries shall be delimited in accordance with the descriptions in the Schedule and shall be known by the names respectively assigned to them.

LOI SUR LA FAUNE

**RÈGLEMENT SUR LES REFUGES
FAUNIQUES**

1. Les refuges fauniques sont délimités en conformité avec les descriptions contenues à l'annexe et sont désignés sous leurs noms respectifs.

SCHEDULE

BOWMAN BAY WILDLIFE SANCTUARY
N/WS/01

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Map 36H of Bluegoose River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the low tide mark on the south shore of Bowman Bay at approximately $65^{\circ}27' N$ and $73^{\circ}40' W$;

(c) thence north along $73^{\circ}40' W$ to its intersection with approximately $65^{\circ}31'21'' N$, being a point approximately 8.05 km from the low tide mark;

(d) thence westerly and northerly following a line 8.05 km from the low tide mark of Bowman Bay to its intersection with approximately $65^{\circ}43'13'' N$ and approximately $73^{\circ}53' W$;

(e) thence northerly in a straight line to its intersection with the low tide mark and the south bank of an unnamed river that flows into Bowman Bay at approximately $65^{\circ}49' N$ and approximately $73^{\circ}52'26'' W$;

(f) thence northeasterly following the south bank of the unnamed river to its intersection with approximately $73^{\circ}19'50'' W$;

(g) thence southerly in a straight line to its intersection with the south bank of an unnamed river at approximately $65^{\circ}23'20'' N$ and approximately $73^{\circ}19'25'' W$;

(h) thence northwesterly following the south bank of the unnamed river, the south shore of an unnamed lake and the south bank of a second unnamed river that flows from the southwest corner of the unnamed lake to its intersection with the east bank of a third unnamed river at approximately $65^{\circ}24'52'' N$ and approximately $73^{\circ}28'41'' W$;

ANNEXE

REFUGE FAUNIQUE DE LA BAIE BOWMAN
N/WS/01

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur la carte du Système national de référence topographique 36H de Bluegoose River, deuxième édition, établie selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur la laisse de basse mer sur la rive sud de la baie Bowman à environ $65^{\circ} 27' N$ et $73^{\circ} 40' O$;

c) de là, vers le nord le long du $73^{\circ} 40' O$ jusqu'à son intersection avec environ le $65^{\circ} 31' 21'' N$, étant un point à environ 8,05 km de la laisse de basse mer;

d) de là, vers l'ouest et le nord en suivant une ligne à 8,05 km de la laisse de basse mer de la baie Bowman jusqu'à son intersection avec environ le $65^{\circ} 43' 13'' N$ et environ le $73^{\circ} 53' O$;

e) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la laisse de basse mer et la rive sud d'une rivière sans nom qui se jette dans la baie Bowman à environ $65^{\circ} 49' N$ et environ $73^{\circ} 52' 26'' O$;

f) de là, vers le nord-est en suivant la rive sud de la rivière sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $73^{\circ} 19' 50'' O$;

g) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud d'une rivière sans nom à environ $65^{\circ} 23' 20'' N$ et environ $73^{\circ} 19' 25'' O$;

h) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive sud de la rivière sans nom, la rive sud d'un lac sans nom et la rive sud d'une deuxième rivière sans nom qui coule de l'angle sud-ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est d'une troisième rivière sans nom à environ $65^{\circ} 24' 52'' N$ et environ $73^{\circ} 28' 41'' O$;

(i) thence northwesterly in a straight line to the point of commencement.

MACKENZIE BISON SANCTUARY
D/WS/01

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 85F of Falaise Lake, Edition 4 and 85G of Sulphur Bay, Edition 4, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the north bank of the Mackenzie River and the east side of the easterly right-of-way of Yellowknife Highway No. 3 at approximately $61^{\circ}16'10''$ N and approximately $117^{\circ}31'22''$ W;

(c) thence northwesterly and northeasterly following the east side of the easterly right-of-way of Yellowknife Highway No. 3 to its intersection with a point on the right-of-way at $61^{\circ}56'$ N and $116^{\circ}30'$ W;

(d) thence east along $61^{\circ}56'$ N to its intersection with the most westerly extremity of an unnamed lake at approximately $115^{\circ}48'43''$ W;

(e) thence easterly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the west bank of an unnamed creek that flows from the southeast corner of the unnamed lake;

(f) thence southerly following the west bank of the unnamed creek to its intersection with the north shore of a second unnamed lake;

(g) thence westerly, southerly and easterly following the north, west and south shores of the second unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows from the southeast corner of the lake;

(h) thence easterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the north shore of an unnamed lake;

i) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'au point de départ.

REFUGE DE BISONS DU MACKENZIE
D/WS/01

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 85F de Falaise Lake, quatrième édition et 85G de Sulphur Bay, quatrième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur la rive nord du fleuve Mackenzie et le côté est de l'emprise est de la route de Yellowknife n° 3 à environ $61^{\circ}16'10''$ N et environ $117^{\circ}31'22''$ O;

c) de là, vers le nord-ouest et le nord-est en suivant le côté est de l'emprise est de la route de Yellowknife n° 3 jusqu'à son intersection avec un point sur l'emprise à $61^{\circ}56'$ N et $116^{\circ}30'$ O;

d) de là, vers l'est le long du $61^{\circ}56'$ N jusqu'à son intersection avec l'extrémité ouest d'un lac sans nom à environ $115^{\circ}48'43''$ O;

e) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un ruisseau sans nom qui coule de l'angle sud-est du lac sans nom;

f) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un deuxième lac sans nom;

g) de là, vers l'ouest, le sud et l'est en suivant les rives nord, ouest et sud du deuxième lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule de l'angle sud-est du lac;

h) de là, vers l'est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un lac sans nom;

(i) thence easterly following the north shore of the unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows from the east corner of the lake;

(j) thence easterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the south shore of an unnamed lake at approximately 61°51'13" N and approximately 115°05'17" W;

(k) thence easterly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows from the most easterly extremity of the lake;

(l) thence easterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the west shore of Great Slave Lake;

(m) thence southerly and westerly following the west shore of Great Slave Lake, the north shore of Beaver Lake and the north bank of the Mackenzie River to the point of commencement.

THELON WILDLIFE SANCTUARY
N/WS/02

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 65M of Clarke River, Edition 2, 65N of Dubawnt Lake, Edition 2, 65-O of Tebesjuak Lake, Edition 2, 66B of Aberdeen Lake, Edition 2, 66C of Beverly Lake, Edition 2, 66D of Tammarvi River, Edition 2, 66E of Jervoise River, Edition 2, 66F of Pelly Lake, Edition 2, 75-O of Artillery Lake, Edition 5, 75P of Hanbury River, Edition 3, 76A of Baillie River, Edition 2, 76B of Healey Lake, Edition 4 and 76H of Duggan Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the east bank of an unnamed stream at approximately 63°29'17" N and approximately 105°05'08" W;

(c) thence northwesterly following the east bank

i) de là, vers l'est en suivant la rive nord du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule de l'angle est du lac;

j) de là, vers l'est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un lac sans nom à environ 61° 51' 13" N et environ 115° 05' 17" O;

k) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule de l'extrémité est du lac;

l) de là, vers l'est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest du Grand lac des Esclaves;

m) de là, vers le sud et l'ouest en suivant la rive ouest du Grand lac des Esclaves, la rive nord du lac Beaver et la rive nord du fleuve Mackenzie jusqu'au point de départ.

REFUGE FAUNIQUE DE THELON
N/WS/02

(a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 65M de Clarke River, deuxième édition, 65N de Dubawnt Lake, deuxième édition, 65-O de Tebesjuak Lake, deuxième édition, 66B de Aberdeen Lake, deuxième édition, 66C de Beverly Lake, deuxième édition, 66D de Tammarvi River, deuxième édition, 66E de Jervoise River, deuxième édition, 66F de Pelly Lake, deuxième édition, 75-O de Artillery Lake, cinquième édition, 75P de Hanbury River, troisième édition 3, 76A de Baillie River, deuxième édition, 76B de Healey Lake, quatrième édition et 76H de Duggan Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

(b) Commençant à un point sur la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ 63° 29 ' 17" N et environ 105° 05 ' 08" O;

(c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est

of the unnamed stream and the east shores of a series of unnamed lakes to its intersection with the easterly extremity of an unnamed lake at approximately 63°33' 15" N and approximately 105°08' W;

(d) thence northerly in a straight line to its intersection with the north bank of the Hanbury River and the south shore of Hoare Lake at approximately 63°36' N and approximately 105°08' W;

(e) thence northwesterly and northeasterly following the south, west and north shores of Hoare Lake to its intersection with the west bank of the Hanbury River at approximately 63°38' 10" N and approximately 105°06' 15" W;

(f) thence northwesterly following the west bank of the Hanbury River to its intersection with the south bank of the Darrell River at approximately 63°40'08" N and approximately 105°09'30" W;

(g) thence northwesterly following the south bank of the Darrell River, the south and west shores of Darrell Lake, the south bank of an unnamed creek that joins Darrell Lake and an unnamed lake northwest of Darrell Lake, the south and west shores of the unnamed lake to its northern extremity, the south bank of a creek that joins the unnamed lake and Maze Lake and the south and west shores of Maze Lake to its most northerly extremity;

(h) thence westerly in a straight line to its intersection with the most southerly extremity of Moraine Lake at approximately 63°57' 18" N and approximately 106°04' 17" W;

(i) thence northerly following the east shore of Moraine Lake to its intersection with the east bank of the Baillie River;

(j) thence easterly and northerly following the east bank of the Baillie River to its intersection with the east bank of the Back River at approximately 65°07' 34" N and approximately 104°35' 35" W;

(k) thence northerly following the east bank of the Back River to its intersection with the south bank of the Consul River at approximately 65°41' 17" N and approximately 102°02' 45" W;

du cours d'eau sans nom et la rive est d'une série de lacs sans nom jusqu'à son intersection avec l'extrémité est d'un lac sans nom à environ 63° 33' 15" N et environ 105° 08' O;

d) là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Hanbury et la rive sud du lac Hoare à environ 63° 36' N et environ 105° 08' O;

e) là, vers le nord-ouest et le nord-est en suivant les rives sud, ouest et nord du lac Hoare jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Hanbury à environ 63° 38' 10" N et environ 105° 06' 15" O;

f) là, vers le nord-ouest en suivant la rive ouest de la rivière Hanbury jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Darrell à environ 63° 40' 08" N et environ 105° 09' 30" O;

g) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive sud de la rivière Darrell, les rives sud et ouest du lac Darrell, la rive sud d'un ruisseau sans nom qui relie le lac Darrell et un lac sans nom situé au nord-ouest du lac Darrell, les rives sud et ouest du lac sans nom jusqu'à son extrémité nord, la rive sud d'un ruisseau qui relie le lac sans nom et le lac Maze et les rives sud et ouest du lac Maze jusqu'à son extrémité nord;

h) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec l'extrémité sud du lac Moraine à environ 63° 57' 18" N et environ 106° 04' 17" O;

i) de là, vers le nord en suivant la rive est du lac Moraine jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Baillie;

j) de là, vers l'est et le nord en suivant la rive est de la rivière Baillie jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Back à environ 65° 07' 34" N et environ 104° 35' 35" O;

k) de là, vers le nord-est en suivant la rive est de la rivière Back jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Consul à environ 65° 41' 17" N et environ 102° 02' 45" O;

(l) thence southeasterly following the south bank of the Consul River to its intersection with a point opposite the west bank of an unnamed stream at approximately $65^{\circ}23'15''$ N and approximately $101^{\circ}25'39''$ W;

(m) thence east in a straight line to its intersection with the west bank of the unnamed stream;

(n) thence southeasterly following the west bank of the unnamed stream to its source;

(o) thence southerly in a straight line to its intersection with the most westerly extremity of an unnamed lake at approximately $65^{\circ}09'36''$ N and approximately $101^{\circ}12'08''$ W;

(p) thence southeasterly following the west shore of the unnamed lake to its most southerly extremity;

(q) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the north shore of a second unnamed lake;

(r) thence southerly following the west shore of the unnamed lake to its southern extremity;

(s) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the northwest shore of an unnamed lake at approximately $65^{\circ}03'43''$ N and approximately $100^{\circ}59'19''$ W;

(t) thence easterly following the north shore of the unnamed lake and the south bank of an unnamed stream to its intersection with the most westerly extremity of a second unnamed lake at approximately $65^{\circ}03'40''$ N and approximately $100^{\circ}57'50''$ W;

(u) thence easterly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed stream that flows into the unnamed lake at its most easterly extremity;

(v) thence southeasterly following the south bank of the unnamed stream to its intersection with the most westerly extremity of an unnamed lake at approximately $65^{\circ}02'$ N and approximately $100^{\circ}46'$ W;

l) de là, vers le sud-est en suivant la rive sud de la rivière Consul jusqu'à son intersection avec un point en face de la rive ouest d'un cours d'eau sans nom à environ $65^{\circ} 23' 15''$ N et environ $101^{\circ} 25' 39''$ O;

m) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest du cours d'eau sans nom;

n) de là, vers sud-est en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom jusqu'à sa source;

o) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec l'extrémité ouest d'un lac sans nom à environ $65^{\circ} 09' 36''$ N et environ $101^{\circ} 12' 08''$ O;

p) de là, vers sud-est en suivant la rive ouest du lac sans nom jusqu'à son extrémité sud;

q) de là, vers sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un deuxième lac sans nom;

r) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du lac sans nom jusqu'à son extrémité sud;

s) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord-ouest d'un lac sans nom à environ $65^{\circ} 03' 43''$ N et environ $100^{\circ} 59' 19''$ O;

t) de là, vers l'est en suivant la rive nord du lac sans nom et la rive sud d'un cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec l'extrémité ouest d'un deuxième lac sans nom à environ $65^{\circ} 03' 40''$ N et environ $100^{\circ} 57' 50''$ O;

u) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un cours d'eau sans nom qui se jette dans l'extrémité nord du lac sans nom;

v) de là, vers le sud-est en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec l'extrémité ouest d'un lac sans nom à environ $65^{\circ} 02'$ N et environ $100^{\circ} 46'$ O;

(w) thence easterly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the west bank of an unnamed stream at approximately 65°02'40" N and approximately 100°38' W;

(x) thence southeasterly following the west bank of the unnamed stream and the west shore of an unnamed lake to its southern extremity at approximately 64°57'54" N and approximately 100°33' W;

(y) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the source of the most westerly fork of the Tibielik River at approximately 64°52'10" N and approximately 100°26'21" W;

(z) thence easterly and southerly following the south and west banks of the Tibielik River to its intersection with the north bank of the Thelon River at approximately 64°40'53" N and approximately 100°03' W;

(za) thence southwesterly in a straight line to the point of intersection of the south bank of the Thelon River and the west bank of the Dubawnt River at approximately 64°33'47" N and approximately 100°10' W;

(zb) thence southeasterly following the west bank of the Dubawnt River to its intersection with the west bank of an unnamed stream at approximately 64°16' N and approximately 99°41'46" W;

(zc) thence southerly following the west bank of the unnamed stream to its intersection with the north shore of an unnamed lake at approximately 64°12' N and approximately 99°40'10" W;

(zd) thence southerly following the west shore of the unnamed lake to its most southerly extremity;

(ze) thence southwesterly in a straight line to its intersection with a point on the north shore of Wharton Lake at approximately 64°09'28" N and approximately 99°44'20" W;

(zf) thence westerly and southerly following the north and west shores of Wharton Lake to its intersection with the west bank of the Dubawnt River;

w) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un cours d'eau sans nom à environ 65° 02' 40" N et environ 100° 38' O;

x) de là, vers le sud-est en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom et la rive ouest d'un lac sans nom jusqu'à son extrémité sud à environ 64° 57' 54" N et environ 100° 33' O;

y) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la source de la fourche la plus à l'ouest de la rivière Tibielik à environ 64° 52' 10" N et environ 100° 26' 21" O;

z) de là, vers l'est et le sud en suivant les rives sud et ouest de la rivière Tibielik jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Thelon à environ 64° 40' 53" N et environ 100° 03' O;

za) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive sud de la rivière Thelon avec la rive ouest de la rivière Dubawnt à environ 64° 33' 47" N et environ 100° 10' O;

zb) de là, vers le sud-est en suivant la rive ouest de la rivière Dubawnt jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un cours d'eau sans nom à environ 64° 16' N et environ 99° 41' 46" O;

zc) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un lac sans nom à environ 64° 12' N et environ 99° 40' 10" O;

zd) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du lac sans nom jusqu'à son extrémité sud;

ze) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive nord du lac Wharton à environ 64° 09' 28" N et environ 99° 44' 20" O;

zf) de là, vers l'ouest et le sud en suivant les rives nord et ouest du lac Wharton jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Dubawnt;

(zg) thence southwesterly following the west bank of the Dubawnt River, the west shore of Grant Lake and the west bank of the Dubawnt River to its intersection with the north shore of Outlet Bay on Dubawnt Lake;

(zh) thence southwesterly following the northwest shore of Outlet Bay and the north shore of Dubawnt Lake to its intersection with an isthmus at approximately $63^{\circ}26'45''$ N and approximately $101^{\circ}25'$ W;

(zi) thence west in a straight line across the isthmus;

(zj) thence southwesterly following the west shore of Dubawnt Lake to its intersection with the north bank of an unnamed stream at approximately $63^{\circ}07'42''$ N and approximately $102^{\circ}12'27''$ W;

(zk) thence northwesterly following the north bank and the widenings of the unnamed stream to its intersection with an unnamed stream at approximately $63^{\circ}11'05''$ N and approximately $102^{\circ}45'$ W;

(zl) thence northwesterly following the north bank of the unnamed stream and the north and east shores of various unnamed lakes to its intersection with approximately $63^{\circ}14'20''$ N and approximately $102^{\circ}55'15''$ W;

(zm) thence north in a straight line to its intersection with the south shore of an unnamed lake at approximately $63^{\circ}16'$ N and approximately $102^{\circ}55'12''$ W;

(zn) thence westerly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the north bank of the Clarke River;

(zo) thence westerly following the north bank of the Clarke River to its intersection with an unnamed river at approximately $63^{\circ}18'41''$ N and approximately $103^{\circ}36'52''$ W;

(zp) thence westerly following the north bank of the unnamed river and the north shore of an unnamed lake to its westerly extremity at approximately $63^{\circ}15'45''$ N and approximately $103^{\circ}56'39''$ W;

zg) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive ouest de la rivière Dubawnt, la rive ouest du lac Grant et la rive ouest de la rivière Dubawnt jusqu'à son intersection avec la rive nord de la baie Outlet sur le lac Dubawnt;

zh) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive nord-ouest de la baie Outlet et la rive nord du lac Dubawnt jusqu'à son intersection avec un isthme à environ $63^{\circ}26'45''$ N et environ $101^{\circ}25'$ O;

zi) de là, vers l'ouest en ligne droite en traversant l'isthme;

zj) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive ouest du lac Dubawnt jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ}07'42''$ N et environ $102^{\circ}12'27''$ O;

zk) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive nord et l'élargissement du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ}11'05''$ N et environ $102^{\circ}45'$ O;

zl) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive nord du cours d'eau sans nom et les rives nord et est de plusieurs lacs sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ}14'20''$ N et environ le $102^{\circ}55'15''$ O;

zm) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un lac sans nom à environ $63^{\circ}16'$ N et environ $102^{\circ}55'12''$ O;

zn) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Clarke;

zo) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de la rivière Clarke jusqu'à son intersection avec une rivière sans nom à environ $63^{\circ}18'41''$ N et environ $103^{\circ}36'52''$ O;

zp) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de la rivière sans nom et la rive nord d'un lac sans nom jusqu'à son extrémité ouest à environ $63^{\circ}15'45''$ N et environ $103^{\circ}56'39''$ O;

(zq) thence westerly and northerly following a series of unnamed streams and the north shores of a series of unnamed lakes to its intersection with the southeast shore of Coldblow Lake at approximately 63°20'16" N and approximately 104°05'56" W;

(zr) thence westerly following the south shore of Coldblow Lake to its intersection with the south bank of an unnamed stream on the southwest shore of the lake;

(zs) thence westerly following the south bank of the unnamed stream to its intersection with the east bank of the Thelon River at approximately 63°20' N and approximately 104°40'40" W;

(zt) thence west in a straight line to its intersection with the west bank of the Thelon River;

(zu) thence northerly following the west bank of the Thelon River to its intersection with 63°22' N;

(zv) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the southern extremity of an unnamed lake at approximately 63°22'42" N and approximately 104°44'21" W;

rive ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec le point sur la rive nord à

(zw) thence southwesterly following the west shore of the unnamed lake to its intersection with a point on the north shore at approximately 63°24'52" N and approximately 104°46'16" W;

(zx) thence northwesterly following the east and north shores of a second unnamed lake which is attached to the first unnamed lake, the north bank of an unnamed stream which joins the second unnamed lake to a third unnamed lake, the west shore of the third unnamed lake and an unnamed stream which joins the third unnamed lake to the south shore of a fourth unnamed lake at approximately 63°27'10" N and approximately 104°48'13" W;

(zy) thence westerly following the south and west shores of the unnamed lake to its intersection with an unnamed stream on its west shore;

(zz) thence westerly following the unnamed stream to its intersection with the east shore of an unnamed lake;

zq) de là, vers l'ouest et le nord en suivant une série de cours d'eau sans nom et la rive nord d'une série de lacs sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud-est du lac Coldblow à environ 63° 20' 16" N et environ 104° 05' 56" O;

zr) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du lac Coldblow jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un cours d'eau sans nom sur la rive sud-ouest du lac;

zs) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Thelon à environ 63° 20' N et environ 104° 40' 40" O;

zt) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Thelon;

zu) de là, vers le nord en suivant la rive ouest de la rivière Thelon jusqu'à son intersection avec le 63° 22' N;

zv) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec l'extrémité sud d'un lac sans nom à environ 63° 22' 42" N et environ 104° 44' 21" O;

zw) de là, vers le nord-ouest en ligne droite à environ 63° 24' 52" N et environ 104° 46' 16" W;

zx) de là, vers le nord-ouest en suivant les rives est et nord d'un deuxième lac sans nom relié au premier lac sans nom, la rive nord d'un cours d'eau sans nom qui relie le deuxième lac sans nom à un troisième lac sans nom, la rive ouest du troisième lac sans nom et un cours d'eau sans nom qui relie le troisième lac sans nom à la rive sud d'un quatrième lac sans nom à environ 63° 27' 10" N et environ 104° 48' 13" O;

zy) de là, vers l'ouest en suivant les rives sud et ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec un cours d'eau sans nom sur sa rive ouest;

zz) de là, vers l'ouest en suivant le cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est d'un lac sans nom;

(zza) thence northwesterly following the south and west shores of the unnamed lake to its intersection with an unnamed stream on its northern extremity;

(zzb) thence northerly following the unnamed stream to its intersection with the south shore of an unnamed lake at approximately $63^{\circ}31'17''$ N and approximately $104^{\circ}51'16''$ W;

(zzc) thence northerly following the west shore of the unnamed lake to its intersection with the north bank of the Radford River;

(zzd) thence northwesterly and southwesterly following the north bank of the Radford River to the point of commencement.

zza) de là, vers le nord-ouest en suivant les rives sud et ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec un cours d'eau sans nom sur son extrémité nord;

zzb) de là, vers le nord en suivant le cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un lac sans nom à environ $63^{\circ} 31' 17''$ N et environ $104^{\circ} 51' 16''$ O;

zzc) de là, vers le nord en suivant la rive ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Radford;

zzd) de là, vers le nord-ouest et le sud-ouest en suivant la rive nord de la rivière Radford jusqu'au point de départ.

TWIN ISLANDS WILDLIFE SANCTUARY
M/WS/01

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 33E of Rivière Au Castor, Edition 5 and 43H of Akimiski Island North, Edition 1, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on 80° W, 8 km north of the low tide mark of North Twin Island;

(c) thence easterly, southerly, westerly, northerly and easterly following a line 8 km from the low tide mark of North Twin Island, the mid-point between North Twin Island and South Twin Island and the low tide mark of South Twin Island to the point of commencement. R-109-98,s.2.



REFUGE FAUNIQUE DES ÎLES TWIN
M/WS/01

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 33E de Rivière Au Castor, cinquième édition et 43H de Akimiski Island North, première édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur le 80° O, 8 km au nord de la laisse de basse mer de l'île Twin Nord;

c) de là, vers l'est, le sud, l'ouest, le nord et l'est en suivant une ligne située à 8 km de la laisse de basse mer de l'île Twin Nord, le point situé à mi-chemin entre l'île Twin Nord et l'île Twin Sud et la laisse de basse mer de l'île Twin Sud jusqu'au point de départ.
R-109-98, art. 2.